



Règlement d'indemnisation des Arbitres Clubs en U11 et U13



Equipe recevante dispose d'un arbitre club	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Equipe visiteuse dispose d'un arbitre club	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
Désignation officielle demandée par le club recevant					OUI	OUI	
Désignation officielle demandée par le club visiteur							OUI
Arbitrage par arbitre officiel convoqué			X	X	X	X	X
Arbitrage par arbitre club	X	X					
Montant des frais à régler par l'équipe recevante	6,00 €	6,00 €	T- 6,00 €	T/2	T- 6,00 €	T/2	0 €
Montant des frais à régler par l'équipe visiteuse	6,00 €	6,00 €	6,00 €	T/2	6,00 €	T/2	T

"T" pour totalité des frais d'arbitrage

Pour les arbitres clubs nouvellement formés (moins de 2 ans) - Possibilité d'arbitrer à 2 ; dans ce cas :

Montant des frais à régler par l'équipe **recevante** : 6,00 € (1er) + 12 € (2ème)

Montant des frais à régler par l'équipe **visiteuse** : 6,000 € (1er)

Rencontres U9 : AUCUNE indemnisation ne peut être réclamée à une équipe visiteuse